

La Commission d'arbitrage de Bruxelles Brabant wallon vous informe :

Trop souvent, lors d'interclubs, de tournois de clubs ou de compétitions provinciales nous voyons des joueurs habillés n'importe comment.

Avez-vous déjà vu cela dans d'autres sports ?

Non n'est-ce pas puisque tout cela est règlementé.

Et bien dans notre sport, il y a aussi des règlements.

Nous vous engageons donc à bien lire ce qui suit, et surtout de l'appliquer lors de vos futures compétitions.

C.3 TENUE DE JEU

C.3.1 La tenue de jeu se compose normalement d'une chemisette à manches courtes et d'une culotte de sport ou d'une jupe, de chaussettes et de chaussures de sport; d'autres vêtements tels que tout ou partie d'un survêtement ne peuvent être portés durant le jeu, sauf avec autorisation expresse du juge-arbitre.

Il est interdit de disputer l'interclubs avec des chaussures susceptibles de laisser des traces.

C.3.2 Sauf en ce qui concerne les manches et le col des chemisettes, **la couleur principale des chemisettes, des shorts et des jupes doit être nettement différente de la couleur de la balle qui est utilisée....**

Donc comme l'on ne joue qu'avec des balles blanches ou orange, les deux couleurs ci-dessous sont à bannir de notre sac.



Idem pour les shorts, les bermudas ne sont pas autorisés.

OK →

